Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250225-2025015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/02/2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 25 Février 2025

Délibération n° **2025-15 R**
Objet : **Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à démission**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUISSIERE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :
Monsieur Vincent ESMIEU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-059 du 25 Mai 2020 portant création de huit postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal en date du 25 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-117 du 26 Mars 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Jehanne MARROU,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 24 Janvier 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de cinquième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du cinquième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs et nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nombre de suffrages obtenus par le candidat Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA :

… 21

Article 3 : Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA est désignée en qualité de cinquième adjoint au maire.

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD